



A Mesdames et Messieurs les député.e.s,
Rapporteurs de commissions
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

Paris, le 15 février 2020

**Objet :** Recommandations sur le projet de loi relative à la communication audiovisuelle et à la souveraineté culturelle à l'ère numérique

## Mesdames et Messieurs les députés,

Vous savez tout l'intérêt que porte le Conseil national des villes, à la représentation des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville comme de la diversité dans les médias. L'avis que nous avions émis en 2017 en atteste, comme notre participation active au groupe de travail initié en 2018 par le ministre de la ville et du logement, Julien Denormandie.

Beaucoup d'élus locaux et d'habitants dénoncent régulièrement l'attitude des médias à l'égard des territoires sur lesquels ils s'investissent et dont les actions positives et les efforts sont ruinés en quelques secondes par des images chocs, stigmatisant leur ville comme leurs habitants.

Des avancées ont été faites, mais force est de constater que se fier à la seule volonté individuelle des médias publics comme privés -au travers de codes de bonne conduite ou de déontologie-, et malgré la vigilance du Conseil supérieur de l'audiovisuel, notamment au travers du baromètre de la diversité, nous sommes tristement contraints, d'année en année, à mesurer de trop petits pas.

Aussi, nous pensons essentiel de profiter de l'opportunité du projet de loi relative à la communication audiovisuelle et à la souveraineté culturelle à l'ère numérique en discussion à l'Assemblée nationale, tout en réaffirmant notre attachement et notre respect de la liberté de la presse - et sans ignorer les contraintes économiques des médias publics comme privés – pour produire des recommandations à votre intention dont nous souhaitons qu'elles vous permettent de l'amender.

.../...

Ces recommandations sont de nature à vous permettre de répondre à une question essentielle pour la cohésion aujourd'hui : y-a-t-il une citoyenneté sans visibilité ?

Sans une orientation claire donnée par le législateur, il sera long et difficile de créer les conditions de la lutte contre la discrimination. C'est plus que jamais un enjeu républicain de cohésion sociale que les quartiers populaires et leurs habitants qui représentent 8,4% de la population, fassent l'objet d'une présentation objective, juste, équilibrée et équitable.

Nous ne doutons pas de votre attention et de la suite que vous donnerez à cet avis, et sommes à votre disposition pour vous exposer tout ceci de vive voix, si vous souhaitiez nous auditionner.

Acceptez, **Mesdames et Messieurs les rapporteurs**, au nom de l'instance que nous avons l'honneur de coprésider, l'expression de notre considération.

Fabienne KELLER

Ancienne Maire de Strasbourg, euro conseillère métropolitaine, députée européenne

Vice-présidente du CNV

**Patrick BRAOUEZEC** 

Président de Plaine Commune

Vice-président du CNV

## Pièces jointes :

- Recommandations du CNV
- Baromètre 2018 du CSA
- Fiches de l'ONPV